

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 17 DÉCEMBRE 2019 à 19 H 00**

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le mardi 17 décembre 2019 à 19 H 00, sous la présidence de Monsieur Yves RIMOUX, Maire.

Présents : Monsieur Yves RIMOUX, Madame Patricia GOUTORBE, Monsieur Jean-Paul BOURLIERE, Madame Evelyne RICARD, Monsieur Pierre MOUTET, Mesdames Christine DURAND, Catherine BIGAY, Messieurs Fabrice PETELET, Rémy ARQUILLERE, Madame Corinne THIVANT, et Monsieur Didier RICARD.

Absents excusés : Madame Corinne THIVANT donne pouvoir à Monsieur Didier RICARD, pour le début de la séance.

Madame Fabienne MÉANT, Monsieur GITENET Laurent, Madame Stéphanie ROBERT et Monsieur Laurent VILLANO.

Madame Patricia GOUTORBE a été désignée secrétaire de séance.

=+++++=+++++=+++++=

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

## **POINT SUR LES PROJETS EN COURS**

### **\* Commerce multiservices**

Monsieur le Maire rappelle la réunion extraordinaire qui s'est tenue en Mairie, le samedi 14 décembre dernier. Madame Christelle DUROUX est venue présenter son projet de reprise du commerce multiservices. Actuellement cadre supérieur de la sécurité sociale, elle recherche un commerce multiservices en milieu rural. Elle a déjà commencé à préparer son changement d'orientation professionnelle et est en train de préparer le CAP Cuisine en candidat libre. Elle est comptable de formation.

Elle a pu échanger avec Frédéric MARSAN. Ce dernier lui a apporté de nombreuses réponses quant aux formations obligatoires : débit de boissons, tabacs, hygiène.

Elle a préparé un rétroplanning pour gérer les démarches administratives et formations préalables à l'ouverture du commerce. La réouverture du Pagomia est prévue mi-mars. Madame DUROUX proposera dans un premier temps les mêmes services que ceux qui avaient été mis en place par Frédéric MARSAN. Dans un deuxième temps, elle souhaite diversifier encore l'offre de service et proposer de l'évènementiel.

Pour l'instant, Madame DUROUX ne souhaite pas louer l'appartement situé au-dessus de l'ancienne école publique.

Monsieur le Maire propose de signer avec Madame Christelle DUROUX, un contrat de location-gérance d'une durée de 1 an, renouvelable. La redevance mensuelle est fixée à 375,00 € HT, soit 450,00 € TTC. Un mois de dépôt de garantie sera demandé.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) Accepte de signer avec Madame Christelle DUROUX, un contrat de location gérance d'une durée de 1 an renouvelable. La redevance est fixée à 375,00 € HT, soit 450,00 € TTC. Un mois de dépôt de garantie sera demandé.
- 2) Autorise Monsieur le maire à signer le contrat de location-gérance chez Maître CREPET, Notaire à La Pacaudière.

\* Aménagement du bourg

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que sur 14 arbres plantés Rue du Château, seuls 3 ont pris.

L'entreprise CHARTIER est restée sourde à nos demandes de remplacement des arbres depuis 2015.

Monsieur le Maire explique donc qu'il a refusé de verser la retenue de garantie à l'entreprise CHARTIER à la fin du marché.

Monsieur POULAIN, nouveau gérant de l'entreprise CHARTIER, a repris contact dernièrement avec la Mairie, et souhaite trouver une solution.

Il est donc venu sur place et a proposé le remplacement de 10 arbres par des espèces plus appropriées au sol : bouleau, aulne, sorbier, frêne et saule. La plantation sera réalisée par les agents communaux.

L'entreprise CHARTIER a prévu une livraison pour la deuxième semaine de janvier.

Les arbres livrés auront une circonférence du tronc à 1m du sol entre 10 et 12 cm. En fonction des arbres, ils mesureront environ 3m de haut.

\* Voirie

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le budget prévisionnel 2019 prévoit des travaux de voirie sur le Chemin de la Margot (V.C n°120). Il présente le devis de l'entreprise CHAVANY:

- Modification du profil vers l'intersection route de Lespinasse, terrassement, aménagement de deux élargissements pour croisement, reprise des fossés, élargissement du virage, aménagement du virage vers l'intersection côté rond-point par la pose de bordures franchissables, tapis d'enrobé à chaud : 57.719,00 € HT, soit 69.262,80 € TTC

Monsieur le Maire indique qu'il est possible de déposer une demande de subvention auprès du Département de la Loire. Le montant de la subvention représente 60% du montant HT des travaux.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal sollicite une subvention de la part du Département de la Loire dans le cadre de l'enveloppe de voirie communale.

D'autres devis seront demandés. Il pourra être étudié la possibilité de faire un groupement de commande avec d'autres communes.

## **INDEMNITÉ DE CONSEIL ET DE BUDGET**

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'un arrêté interministériel en date du 16 décembre 1983 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics. Depuis 2014, le Conseil Municipal applique une indemnité de conseil fixée au taux de 50%. Cette indemnité est basée sur la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre, afférentes aux trois dernières années.

Pour information, l'indemnité de conseil et de budget pour l'année 2019 est fixée à 220,93 € net.

## **BUDGET GÉNÉRAL : DÉCISION MODIFICATIVE N°2**

Monsieur le Maire dit qu'il convient de modifier le budget communal afin de prévoir le versement FPIC (Fonds de compensation intercommunal) en fonctionnement et le remboursement de l'emprunt court terme en investissement. Il présente à l'Assemblée la décision modificative n°2 du budget communal et lui demande de bien vouloir l'approuver.

DESIGNATION	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 739223 – FPIC		2.437,00 €		
D 022 – Dépenses imprévues de fcnmt	26.000,00 €			
D 022 – Dépenses imprévues de fcnmt	2.437,00 €			
D 023 – Virement à la section d'investissement		26.000,00 €		
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>28.437,00 €</b>	<b>28.437,00 €</b>		

<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 020 – Dépenses imprévues d'investissement	25.000,00 €			
D 1641 - Emprunt		91.000,00 €		
R 021 – Virement de la section de fcnmt				26.000,00 €
R 1641 – Emprunt				40.000,00 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>25.000,00 €</b>	<b>91.000,00 €</b>		<b>66.000,00 €</b>

<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>66.000,00 €</b>		<b>66.000,00 €</b>
----------------------	--	--------------------	--	--------------------

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal dit qu'il convient de modifier le budget communal 2019 et accepte la proposition présentée ci-dessus.

## **ROANNAIS AGGLOMÉRATION**

Monsieur le Maire dit qu'il convient d'annuler la délibération du Conseil Municipal en date du 7 octobre 2019, la compétence « Urbanisme et PLUI » étant restée par inadvertance dans les statuts de Roannais Agglomération.

Monsieur le Maire rappelle qu'une commune qui n'a plus la responsabilité de gérer son espace par un PLU communal ou carte communale, est condamnée à disparaître.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) dit qu'il convient d'annuler la délibération du 7 octobre 2019 ayant pour objet la mise en conformité des statuts communautaires avec la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République
- 2) Refuse de transférer la compétence « Urbanisme et PLUI » à la communauté d'agglomération.

## COMPTE-RENDU DE RÉUNION

\* Conseil Communautaire, le 3 décembre 2019

Madame Patricia GOUTORBE présente les points abordés lors du Conseil Communautaire :

- Transition énergétique et mobilité : Transports urbains avenant prolongeant le contrat de délégation de service d'un an TRANSDEV ROANNE ; Plan vélo 2019 : fonds de concours à la commune de Renaison pour l'aménagement d'une piste cyclable route de Saint André ; Situation en matière de développement durable – rapport d'activité 2019.
- Ressources humaines : rapport sur la situation communautaire en matière d'égalité femmes-hommes Année 2018.
- Finances et administration générale : exercice des pouvoirs délégués au Président (34) et au bureau ; risque contentieux ; CET 2019 ; convention d'avances en comptes courants au profit de la SAS PARC SOLAIRE DE ROANNE ; Rapport d'orientations budgétaires 2020 ; Prestation de surveillance et mise en sécurité des biens et équipements – Marché avec la société AIS.
- Transition numérique et systèmes d'information : Convention de mise à disposition du « Backbone activé Amplivia » (infrastructure FON et équipements de télécommunication) ; Prestations de télécommunications – groupement de commandes entre Roannais Agglomération, Roannaise de l'Eau, l'office de tourisme de Roannais Agglomération et les communes de Roanne, Riorges, Mably, Villerest, et Commelle-Vernay : marché avec les sociétés LINKT, BOUYGUES TELECOM et SFR
- Développement économique : Ouverture des commerces le dimanche en 2020 ; approbation du rapport de gestion de la SEDL année 2018.
- Cohésion sociale et habitat : PLIE Annexe financière 2019 à la convention bilatérale entre le Département de la Loire et Roannais Agglomération portant sur la mise en œuvre du dispositif LOIRE (Loire Objectif Insertion et Retour à l'Emploi).
- Assainissement : Conventions avec la commune de Saint André d'Apchon pour l'extension du réseau eaux usées route de Saint Alban, avec la commune de Saint Vincent de Boisset pour l'extension chemin des cerisiers ; Contrat de programmation pluriannuelle 2016 avenant n°1 ; Lutte contre la pollution - Règlement d'aide à la réhabilitation assainissement non collectif (Maintenu sur le territoire de l'ex Communauté de Communes de La Pacaudière) ; Désignation des délégués au nouveau syndicat Roannaise de l'Eau ; Désignation des délégués au Syndicat Rhône Loire Nord ; Désignation des délégués au SIADEP.
- Enfance jeunesse : Tarifs 2020 secteur enfance-jeunesse.

\* Syndicat des Eaux de la Teyssonne, le jeudi 17 octobre 2019

Monsieur Yves RIMOUX fait le compte-rendu. À l'ordre du jour :

- Désignation des délégués de la future entité : Titulaires : Yves RIMOUX, René MURAT et Aimé COMBARET. Suppléants : Guy LAFAY, Alain DEBATISSE, Josiane CHARPENET.
- Décision modificative : ajustement de crédit
- Admission en non-valeur : 2.514,95 €.
- Évolutions concernant la fusion des syndicats : Il subsiste encore quelques incertitudes, notamment concernant la compatibilité des deux logiciels informatiques. Une relève exceptionnelle en fin d'année a eu lieu afin de transmettre des données récentes. Concernant le personnel du syndicat, 2 agents sont d'ores et déjà partis (1 congé sabbatique pour 6 mois, 1 démission). Les 3 techniciens restants sont repris dans leur métier. Les 3 agents administratifs sont repris mais vont perdre leur polyvalence (1 au service facturation, 1 au service comptabilité, la directrice sera en charge d'assurer les échanges entre les différents services.). les locaux du Syndicat des Eaux de la Teyssonne seront conservés 6 mois.

\* Comité de rivières Renaison Teyssonne Oudan Maltaverne, le jeudi 7 novembre 2019

Monsieur le Maire indique qu'il n'a pas pu se rendre à cette réunion.

Le Comité de rivières est en charge des travaux et interventions pour assurer la continuité écologique, au niveau de la Teyssonne notamment. Des études sont encore en cours, bien que le contrat de rivière se termine l'année prochaine.

Le Comité de rivière réfléchit au problème d'abreuvement du bétail, à la régression des cours d'eau, au traitement contre la renouée du Japon...

Le Comité de rivière est principalement financé par l'Europe et la région. La Région n'ayant pas inscrit la gestion des rivières dans leurs priorités, cela se ressent au niveau du fonctionnement du Comité de rivières. Les subventions provenant de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne sont ciblées sur les opérations qui vont améliorer de manière significative l'état du cours d'eau. L'objectif est d'atteindre le bon état écologique sur les masses d'eau encore dégradée.

*Arrivée de Madame Corinne THIVANT et Monsieur Rémy ARQUILLERE*

\* Conseil d'école, le jeudi 7 novembre 2019

Madame Patricia GOUTORBE fait un compte-rendu du Conseil d'école :

**1. Organisation pédagogique :**

**1 nouvelle inspectrice** Mme BAYET Sandrine suite au départ de Mr GODEL

**3 nouvelles enseignantes** : Mme THIVENT (lundi GS-CP), Mme COURTIAL (lundi CM1-CM2), Mme LOIDICE (100% CE1-CE2)

**Le personnel communal reste inchangé** Martine BESSON, Céline GITENET, Béatrice OBLETTE, Séverine GONON

**2 AVS** : Mme IMBERT à temps plein pour une élève de GS et Mme NOGUERA-MARQUES temps de repas pour l'élève de GS, temps d'intervention partagée pour le reste du temps avec l'école de St Forgeux Lespinasse.

**2. Effectifs** : Pour cette année, 84 élèves répartis comme suit :

Classe de Mme RIVIERE : TPS: 1 (1 deuxième dont l'arrivée est prévue en janvier) PS: 9, MS: 10  
Total : 20 élèves

Classe de Mme VERMOREL : GS : 14 et CP: 4 Total: 18 élèves

Classe de Mme LOIDICE : CE1 : 12 et CE2 13 Total: 25 élèves

Classe de Mme GUYOT : CM1: 17 et CM2: 4 Total: 21 élèves

**3. PPMS** : Il a été mis à jour en ce début d'année : notamment pour les élèves ayant un PAI. Les PAI concernent 8 élèves pour asthme, migraine, épilepsie, allergies...

2 exercices ont été réalisés pour permettre aux enfants d'avoir une culture de la sécurité : alerte incendie et alerte attentat.

**4. Règlement intérieur** : Il est extrait du règlement départemental et adapté pour l'école de Changy. Il sera distribué aux nouvelles familles et sera affiché sur le panneau d'affichage extérieur. Le changement principal cette année concerne l'obligation de scolarisation des enfants de 3 ans. Des dérogations sont possibles pour les horaires de l'après-midi.

**5. Projets sur l'année : prévisions**

Projet inter-cycle de l'année sur le thème de la MYTHOLOGIE GREQUE (projet pluridisciplinaire)

**Classe transplantée** : pour les élèves du CE1 au CM2 à St Front en Haute Loire du 11 au 14 février 2020 (4 jours et 3 nuits).

**Rencontres sportives** : dans le cadre du DEGEL sur le thème du *biathlon*.

**Cycle piscine** : du 16 décembre 2019 au 31 janvier 2020 Deux fois par semaine pour GS-CP et CM1-CM2 au Nauticum. Financement des transports et des entrées par Roannais Agglomération.

**Intervention du conservatoire de musique de Roanne dans le cadre des Môméludies** :

Le jeudi après-midi pour élèves du CP au CM2. Les séances ont débuté mi-septembre.

**Cérémonie du 11 Novembre**

**Marché de Noël**

**Fête des grands-mères** en lien avec le CCAS le 21 février.

**Atelier sur la communication non-violente** : pour les classes du CE1 au CM2 avec la MFR de St Germain Lespinnasse et l'Association Umani. Participation à un atelier le 9 janvier 2020 (matin) à la salle ERA de Saint Germain Lespinnasse.

**Cycle patinoire** : du 16 mars au 17 Avril 2020, pour les élèves de MS et GS les mardis et vendredi avec la classe de St Bonnet des Quarts. Financement des transports par le Sou des Ecoles.

**Echange lecture offerte par les CE1-CE2 dans la classe maternelle.**

**Spectacle ombre chinoise pour les classes de cycle 2 soit GS-CP et CE1-CE2.** (DEGEL)

**Sortie de fin d'année pour les maternelles et GS/CP** : Labyrinthe de maïs de St Cyr les Vignes et visite d'une ferme pédagogique.

**Correspondance avec la classe de CE1-CE2 de La Pacaudière** : qui travaille aussi sur le thème de la Mythologie. L'objectif étant que chaque élève ait un correspondant particulier.

**Plan de travail en CE1-CE2 et validation de ceintures de compétence** : Permet de personnaliser le travail de chacun et de rendre lisible les progrès et apprentissages pour l'élève.

**La classe de CE1-CE2 utilise une application Classroom** : Permet de communiquer sur la classe et sera utilisée lors de la classe découverte.

**Jeunesse et sports** : Interviendra les jeudis de 16h30 à 17h30 (5 séances d'une heure) pour les CE/CM du 14 novembre au 13 décembre, pour les GS/CP du 13/01/20 au 14/02, pour les PS/MS du 9/03 au 10/04.

**6. Liaison : CM2-6<sup>ème</sup>** : Le cross du collège a eu lieu le vendredi 22 novembre après-midi (plus tard cette année en raison de travaux du stade) les élèves de CM1-CM2 ont couru autour du collège de La Pacaudière (distance : 1 km 500).

Conseils école-collège (enseignants - professeurs - conseillers pédagogiques - inspectrice) 3 dans l'année.

Projet mathématiques prévu avec Mme FERRIER sur la résolution de problèmes mathématiques avec une rencontre pour clore ce travail.

Intervention d'une professeure d'allemand pour faire découvrir une deuxième langue en mai-juin.

Aucune information actuellement sur une éventuelle journée d'intégration.

**7. APC** : Elles ont débuté à la rentrée des vacances de la Toussaint. 2 séances de 45 min (11h30-12h15) les mardis et vendredis. Principalement lecture, copie, mathématiques en petits groupes.

**8. Garderie / Cantine** : Effectifs cantine : 20 maternelles, 30 à 40 élémentaires en moyenne. Les maternelles et les CP mangent au premier service à 11h30, les élémentaires (CE1-CM2) passent à table à 12h15. Les menus sont affichés et sont également consultables sur le site de la MFR des Athiauds.

Effectifs garderie : une moyenne de 30 enfants par jour (un peu moins le vendredi soir).

Rappel des horaires de 7h00-8h20 le matin et de 16h30 à 18h30 le soir.

**9. Plan bibliothèque** : Budget alloué à la Mairie par l'Etat de 1500€ pour l'achat de livres pour l'école.

**10. Questions diverses : Repas de Noël** :

Volonté de la mairie de proposer à nouveau le repas de Noël sans que toute l'organisation soit portée par le personnel communal. Le repas a eu lieu le mardi 17 décembre 2019.

## **QUESTIONS DIVERSES**

\* Monsieur le Maire rappelle que la reliure des registres communaux est obligatoire depuis le décret 2010-783 du 8 juillet 2010. La reliure exigée par la circulaire IOCB 1032174 C du 14 décembre 2010 pour les registres des délibérations est une reliure traditionnelle cousue, confectionnée à partir de matériaux neutres et stables dans le temps, à l'instar de ce qui se fait pour les registres d'état civil. Il propose au Conseil Municipal de faire relier les délibérations des années 2011 à 2018, soit 3 registres. Il présente le devis de la société SEDI.

- registre jusqu'à 310 feuilles : prix unitaire 120,00 € HT, soit un montant total de 360,00 € HT (432,00 € TTC).

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de faire relier les délibérations des années 2011 à 2018 et dit que la recette sera imputée au compte 6064.

\* Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier adressé par le Centre des Finances Publiques concernant un excédent de versement de la taxe foncière 2018. La commune est dégrevée pour un montant de 541,00 €. OÙ cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le montant du dégrèvement à hauteur de 541,00 € au titre d'un excédent de versement et dit que la recette sera imputée au compte 7588.

\* Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la MFR des Athiauds concernant les modifications qu'ils apportent à l'élaboration des menus du restaurant scolaire afin de répondre aux exigences de la loi EGALIM : produits issus de l'agriculture biologique, produits durables ou sous signes de qualité, proposition d'un menu végétarien par semaine.

\* Monsieur le Maire indique qu'il a reçu des membres de l'Association Changy Histoire et Patrimoine. L'Association a l'intention d'organiser une manifestation en 2020 pour fêter les 10 ans de la déviation du bourg.

\* Monsieur le Maire fait part de l'invitation des enfants de l'école de Saint Bonnet des Quarts, le vendredi 20 décembre pour leur fête de Noël qui aura lieu au Foyer Rural de Changy.

\* Madame Evelyne RICARD informe les membres du Conseil Municipal que les calendriers 2020 et le dernier flash info de l'année sont terminés. Ils devront être distribués entre Noël et le jour de l'an.

\* Les vœux de la Municipalité auront lieu le samedi 11 janvier 2020 à 11h00 à la Salle d'animation Maurice Thévenoux.

\* Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer deux emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations de recensement 2020 de la population.

Il rappelle à l'Assemblée les textes réglementaires :

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*

*Vu la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques,*

*Vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;*

*Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;*

*Vu le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 fixant l'année de recensement pour chaque commune ;*

*Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires ;*

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- 1) de créer deux emplois d'agents recenseurs non titulaires à temps non complet pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 février 2020 ;
- 2) de fixer leur rémunération sur la base d'un forfait brut de 1.000,00 € par agent, auquel il faudra déduire la part de cotisations employeurs
- 3) charge Monsieur le Maire de procéder au recrutement des agents recenseurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00.

<p>La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu <b>Le LUNDI 27 JANVIER 2020 à 20H00</b></p>
--